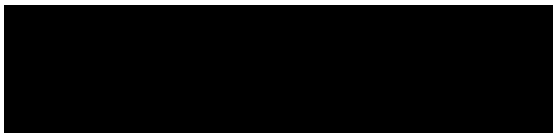


Direction générale des affaires institutionnelles
et des opérations

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 22 novembre 2023



Objet : Demande d'accès aux documents
N/Réf. : 1847 00/2023-2024.284



Nous donnons suite à votre demande d'accès aux documents, reçue le 27 septembre dernier, visant à obtenir les documents suivants :

Toute documentation permettant de bien comprendre, à travers une ventilation pertinente, quels sont les « types » de départs volontaires (notamment les « démissions ») qui sont inclus dans les données indiquant « Le taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier », ainsi que ces mêmes données, le cas échéant, pour le personnel ne se qualifiant pas à titre de « personnel régulier », pour les dix dernières années.

À cet égard, nous vous transmettons sous l'onglet 1 une partie des informations demandées et détenues par le ministère de la Santé et des Services sociaux. Toutefois, un document visé n'a pas été communiqué, car il est formé en substance de renseignements dont la divulgation aurait vraisemblablement pour effet de révéler *une stratégie de négociation d'une convention collective en cours*. Suivant l'article 27 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, RLRQ, c. A-2.1 (ci-après, la « Loi ») reproduit en pièce jointe nous ne pouvons accéder à votre demande, étant donné que le délai de huit ans depuis le début de la négociation n'est toujours pas écoulé.

Nous vous informons aussi que le Ministère ne détient pas les données pour les années antérieures.

... 2

Prenez note que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information du Québec de réviser cette décision, et ce, dans les 30 jours suivant la date de la présente lettre. Vous trouverez de plus amples informations à l'adresse suivante :

<https://www.cai.gouv.qc.ca/citoyens/recours-devant-la-commission/concernant-laces-aux-documents-dorganismes-publics/>

Veillez agréer, [REDACTED], l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La sous-ministre adjointe,

[REDACTED]

Dominique Breton

p.j. 3

N/Réf. : 23-CR-00001-173